



www.cenianconsulting.com – SIRET 850 665 837 00017

Conditions Générales de Formations et de Services

Article 1 Application des conditions générales de formations et de services

Les présentes conditions générales de formation et de services (ci-après, les "CGF") sont toujours adressées ou remises à chaque client pour lui permettre de passer commande. Par conséquent le fait de passer commande ou d'assister à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces CGF – à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogues, émis par CENIAN Consulting - et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'un responsable autorisé de CENIAN Consulting, prévaloir contre les CGF.

Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse et écrite, inopposable à CENIAN Consulting, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que CENIAN Consulting ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGF ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Les présentes CGF sont prises en application notamment de l'article L920-1 du Code du Travail sur la formation professionnelle.

Article 2 Champ d'application

Les CGF s'appliquent à l'ensemble des formations et des services de CENIAN Consulting ainsi qu'à toute offre particulière mentionnée dans le catalogue de formation ou contenue dans un devis commercial.

Article 3 Prise de réservation d'une formation

Toute demande d'inscription à un stage peut s'effectuer :

- par e-mail : contact@cenianconsulting.com
- par le site : www.cenianconsulting.com
- par téléphone

Une confirmation par email de votre demande accompagnée d'un bulletin d'inscription et des CGV est expédié sous 48h. Les réservations pour une formation ne sont définitives qu'à condition de nous avoir retourné le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par un responsable autorisé et ce, au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Toute participation aux stages, conférences, colloques, vaut acceptation des conditions même dans le cas où le bulletin d'inscription complété et signé n'aurait été reçu.

Le bénéfice de la commande est personnel à chaque participant et ne peut être cédé sans l'accord de CENIAN Consulting.

Article 4 Modification d'une réservation de formation

En cas d'annulation d'une inscription par CENIAN Consulting, pour quelque cause que ce soit, les participants préalablement inscrits seront prévenus, autant que faire se peut, 10 jours ouvrés avant le début du stage concerné.

Dans le cas d'une annulation par le client au moins 10 jours ouvrés avant la date de début du stage, il n'y a pas de frais d'annulation.

Dans le cas d'une annulation entre 10 jours et 3 jours ouvrés avant la date du stage, et afin d'assurer une continuité de service, un paiement égal à 50 % du montant du stage est demandé.

Dans le cas d'une annulation moins de 3 jours ouvrés avant la date du stage, un paiement égal à 100% du montant du stage est demandé. Dans ce dernier cas, un crédit de formation vous est ouvert pour une période de 6 mois, utilisable pour n'importe quel collaborateur sur des cours inter-entreprise d'un montant équivalent.

Article 5 Formation

CENIAN Consulting se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses programmes et prestations ainsi qu'au planning de ses cours.

CENIAN Consulting se réserve le droit d'annuler une session jusqu'à 10 jours ouvrés avant sa date de début en cas d'insuffisance d'inscriptions. Dans ce cas, l'acte de formation sera reporté à une date ultérieure et les participants seront informés dans les conditions prévues à l'article 4.

Toute formation suivie au-delà de la première journée sera due.

Article 6 Tarif

Les prestations de formation sont fournies au tarif en vigueur au moment de la passation de la réservation. La liste des prix figure au catalogue et est en vigueur lors de la réservation. Elle peut être communiquée sur demande et est accessible sur le site www.cenianconsulting.com. CENIAN Consulting étant assujéti à la TVA, tous les tarifs sont exprimés en HT, le taux de TVA applicable étant celui en vigueur au moment de la facturation.

Le prix inclut la fourniture de la prestation de formation ainsi qu'un dossier "support de cours".

Les repas, les éventuels frais de transport et d'hébergement du stagiaire ne sont pas compris dans les tarifs de formation (sauf mention particulière).

Toute formation commencée est due en totalité.

Article 7 Facturation

Une facture est établie dès réception de la confirmation écrite et signée de la commande.

Cette facture comportera toutes les mentions prévues à l'article 31 de l'Ordonnance du 1^{er} décembre 1986.

En cas de prise en charge du paiement d'une Formation par un organisme extérieur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou dans sa commande
- Transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné

L'Organisme de Formation procèdera à l'envoi de la convention de formation à l'OPCA.

En cas de prise en charge partielle par l'organisme extérieur de financement, le reliquat sera facturé directement au Client.

Si l'organisme extérieur de financement ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation ou que CENIAN Consulting n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme extérieur de financement au



www.cenianconsulting.com – SIRET 850 665 837 00017

premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera facturé dans sa totalité au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme extérieur de financement des frais de Formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, pour quel que motif que ce soit, le Client sera préalablement informé par tout moyen par CENIAN Consulting et sera redevable de l'intégralité du coût de la Formation.

L'Organisme de formation se réserve le droit de demander un acompte.

Article 8 Paiement - Modalités

Les sessions de formation sont payables comptant par chèque ou virement bancaire avant la formation, à réception de facture, sauf accord écrit de la part d'un responsable autorisé de CENIAN Consulting.

En contrepartie des versements reçus, CENIAN Consulting s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention et à fournir documents et pièces de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation.

Article 9 Paiement - Retard ou défaut

Conformément à la loi n 92-1442 du 31 décembre 1992, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application de pénalités de retard.

Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retards de 15 %, et une indemnité forfaitaire de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Aucun escompte pour règlement anticipé.

Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de CENIAN Consulting. Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par le vendeur.

Dans le cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de justice. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable autorisé de CENIAN Consulting. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Article 10 Propriété Intellectuelle - Copyright

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

En conséquence, le participant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable autorisé de CENIAN Consulting.

Le participant s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un copyright, et après accord formel de l'animateur du stage.

Article 11 Formation professionnelle

CENIAN Consulting s'assure tout au long du stage ou de la formation de l'acquisition des connaissances. Il sera délivré à la fin de chaque session de formation une attestation de présence.

Article 12 Règlement Intérieur

Le participant s'engage à respecter les conditions du Règlement Intérieur dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Article 13 Traitement des données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous informons que les données personnelles collectées vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter la gestion de suivi de formation. Elles sont destinées uniquement à CENIAN Consulting et ses éventuels sous-traitants. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, d'opposition de retrait de votre consentement à tout moment, ainsi qu'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, ainsi que d'organiser le sort de vos données post-mortem. Vous pouvez exercer ces droits par voie postale à l'adresse du siège de CENIAN Consulting ou par courrier électronique à l'adresse contact@cenianconsulting.com. Un justificatif d'identité pourra vous être demandé. Nous conservons vos données à compter de votre prise de contact avec CENIAN Consulting et pendant la durée de prescription légale à des fins probatoires et de gestion de contentieux.

Article 14 Compétence contestation

Les CGF sont régies par la loi française. En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des CGF, les parties conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Paris sera le seul compétent.

CENIAN Consulting est enregistrée comme organisme de formation auprès de la préfecture de Paris sous le Numéro 11 78 84268 78. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.